

Regroupement
Naissance Renaissance



**LES MOMENTS FORTS
DE L'HISTOIRE
DU REGROUPEMENT
NAISSANCE-RENAISSANCE
(1990-2003)**

Avril 2004

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE L'AUTEURE.....	2
INTRODUCTION.....	3
CHAPITRE 1 - Les membres aux RNR : l'évolution et les liens avec le regroupement.....	6
CHAPITRE 2 - La reconnaissance et le financement des groupes en périnatalité.....	11
CHAPITRE 3 - L'évolution des luttes pour l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité	
3.1. L'humanisation.....	15
3.2. Les sages-femmes.....	20
3.3. Les accompagnantes.....	25
3.4. L'allaitement.....	26
CHAPITRE 4 - Les projets d'économie sociale en périnatalité.....	28
CHAPITRE 5 - La reconnaissance sociale et économique de l'engagement des femmes en période périnatale.....	32
CONCLUSION.....	35
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	37
ANNEXES	
I. Liste des documents utilisés.....	38
II. L'évolution du membership au RNR (1990-2003).....	39
III. La formation offerte aux membres du RNR (1990-2003).....	40
IV. La présentation de la mission du RNR au fil du temps (1990-2003).....	42

L'objectif de cet ouvrage vise à faire ressortir, pour la période de 1990 à 2003, quelques moments forts ou prises de position du RNR, année par année, à travers les luttes pour l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité au Québec. Pour permettre une meilleure compréhension du RNR, le premier chapitre traitera de la question des membres au RNR, de l'évolution du membership et des liens tissés entre ceux-ci et le regroupement. Par la suite, chaque chapitre sera consacré à un dossier particulier porté par le RNR à un moment de son histoire. En conclusion, les collaborations du RNR, entre 1990 et 2003, seront présentées à la suite des dossiers défendus par celui-ci. Cet ouvrage n'a pas la prétention de couvrir tout mais plutôt de fournir une vue d'ensemble de l'évolution du RNR à travers l'histoire et s'appuie sur une liste de documents, non-exhaustive, qui fait l'objet de l'annexe I.

Line Lévesque

INTRODUCTION

Le Regroupement Naissance-Renaissance est issu de la rencontre du mouvement d'auto-santé, du féminisme, du mouvement de promotion d'une nouvelle définition de la famille et du mouvement de contestation du pouvoir des institutions.

Des femmes et des couples, en démarche pour reprendre du pouvoir sur leur vie, leur santé, leur sexualité et leur famille, ont aussi fait le choix d'assumer pleinement la grossesse, l'accouchement et l'accueil de leur nouveau-né. De nouvelles attentes et de nouveaux besoins se sont exprimés aussi bien pour l'accompagnement à la naissance que pour le lieu de naissance. De plus, la réaction à un abus de technologie a été de remettre l'accent sur l'aspect global et humain de la mise au monde. Des femmes sont allées jusqu'à choisir d'accoucher chez elles. Le besoin de sage-femme a été dès lors mis en évidence et fût répondu naturellement.

L'opposition du système médical à ce mouvement issu des différentes régions fut vive. Accoucher où l'on voulait, avec qui on voulait devenait éminemment subversif. Les sages-femmes furent rapidement inquiétées par une nouvelle chasse aux sorcières qui s'intensifia au fur et à mesure que le mouvement d'autonomie des femmes pris de l'ampleur. En effet, au fil des ans, il devint de plus en plus évident que ces « quelques cas isolés » de femmes et de couples dissidents étaient « contagieux ».

Par ailleurs, la variété culturelle et sociale des familles et des personnes engagées dans cette démarche donna de plus en plus de sérieux à l'ampleur du mouvement. Bientôt, la création de groupes locaux pour l'humanisation de la naissance et la mise sur pied du regroupement provincial Naissance-Renaissance parut comme une évidente nécessité pour permettre aux femmes et aux familles de faire reconnaître leurs démarches, leurs droits, pour soutenir les sages-femmes, pour amener les changements nécessaires dans le réseau de la santé et pour sensibiliser, informer et former les autres parents et les intervenant-e-s en santé.

Depuis sa création, au début des années 80, Naissance-Renaissance travaille donc dans le sens des désirs et des droits des parents et tente d'arriver à une situation en périnatalité, au Québec, qui soutienne les parents dans leur volonté de faire des choix éclairés et d'être les premiers responsables dans leur expérience parentale. (1)

Cela fait bientôt 25 ans que le RNR œuvre à défendre l'humanisation de la naissance au Québec. Que de chemin parcouru et que de belles réalisations depuis, grâce à l'implication, à l'engagement et au soutien de milliers de femmes et de familles du Québec... et d'ailleurs.

La revue l'Une à l'Autre

Entre 1980 et 1990, Naissance-Renaissance publie la revue l'Une à l'Autre. « **L'UNE À L'AUTRE** s'adresse aux femmes et aux hommes qui veulent vivre pleinement leur grossesse et leur accouchement et à tous ceux qui, de près ou de loin, travaillent auprès d'eux. Organe d'information de Naissance-Renaissance, mouvement pour l'humanisation et la démedicalisation de la naissance, **L'UNE À L'AUTRE** est un outil indispensable pour quiconque se préoccupe de l'évolution de la société face à la santé et s'intéresse aux courants de pensée et à l'action des femmes qui ont décidé de prendre leur santé en main » (descriptif tiré de la revue)

Malgré le prix d'excellence reçu de l'Association pour la santé publique du Québec, la diffusion de la revue a dû être interrompu faute de ressources financières. La revue, tirée à 6,000 exemplaires, était déficitaire depuis quelques années. Plusieurs rencontres ont eu lieu pour tenter de trouver des moyens pour sauver la revue en élaborant diverses stratégies : demande d'appui de la Fédération des CLSC et de la ministre de la Condition féminine, demande de subvention spéciale au MSSS et rencontre avec des représentantes de groupes de femmes pour envisager une réorientation possible de la revue, etc...

Le RNR déménagement...

Le 1^{er} juin 1991, le RNR déménage de la rue Rachel à la rue Cherrier pour un bureau plus accessible par transport en commun. Le 1^{er} juillet 1998, c'est à la Maison Parent-Roback dans le Vieux-Montréal que le RNR se transporte. « *Incorporée le 15 janvier 1997, la Maison Parent-Roback est un organisme à but non lucratif constitué majoritairement de groupes nationaux de femmes. Ses objectifs sont d'améliorer la situation des femmes, d'éliminer la violence et de promouvoir la justice sociale. En matière de condition féminine, elle met en commun des outils d'éducation, de formation, de recherche, d'analyse et de diffusion.* » (2)

À l'aube du 3^{ème} millénaire... Naissance-Renaissance devient le Regroupement Naissance-Renaissance *

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) des membres du RNR, le 26 mai 2000, Naissance-Renaissance devient le Regroupement Naissance-Renaissance et précise les objets de sa charte.

Objets précédents :

- Humaniser la naissance en favorisant la prise en charge par la femme de son accouchement afin qu'elle puisse accoucher où elle veut, comme elle le veut, avec qui elle veut, en toute sécurité, ayant accès à toute l'information nécessaire
- Promouvoir cet objectif par tous les moyens : recherche, conférences, ateliers, publications, moyens visuels, manifestations, groupes de pression et autres

Nouveaux objets :

- Humaniser la naissance et les services en périnatalité en favorisant l'autonomie, le choix et le pouvoir des femmes et des couples en période périnatale
- Soutenir, former et informer les groupes membres
- Promouvoir ces objectifs par tous les moyens : recherche, conférences, ateliers, publications, moyens audio-visuels, manifestations, groupes de pression et autres

* Dans le but de faciliter la lecture de ce document, les libellés « Regroupement Naissance-Renaissance » ou « RNR » seront utilisés pour parler du regroupement excepté dans le cadre de citations extraites de divers textes.

Les membres au RNR : l'évolution et les liens avec le regroupement

Tout au long de l'histoire du RNR, la place des membres est centrale. C'est grâce aux membres que le RNR a sa raison d'être et, dans ce sens, il apparaît essentiel de tracer l'évolution du membership, de la place occupée par les membres et les liens que ceux-ci entretiennent avec leur regroupement.

Entre 1990 et 2003, le membership a presque triplé au RNR. Le « boum » majeur se produit au milieu des années 1990. (voir annexe II) Cela est probablement dû au fait que le RNR identifie, à ce moment, le recrutement de nouveaux membres comme une priorité de travail et se donne les moyens d'atteindre ses buts, entre autres, en embauchant une agente de liaison et en effectuant une tournée des régions.

Pour ce qui est du membership individuel, le RNR a, au début des années 1990 par le biais du comité de membres individuels de Naissance de choix, plus de quatre cents membres qui adhèrent à la cause de l'humanisation de la naissance et aux principes mis de l'avant par le RNR.

De plus, toutes les représentantes des groupes membres du RNR siègent au conseil d'administration et celui-ci procède aux élections, annuellement, des trois ou quatre membres qui composeront le comité exécutif et veilleront au bon fonctionnement, à la saine gestion et à la réalisation des objectifs du RNR. Lors des rencontres du conseil d'administration, il y a un point à l'ordre du jour intitulé « tournée des groupes membres » pour présenter le groupe, ses réalisations, ses difficultés, etc...

Année 1990-1991

Le comité Naissance de Choix collabore avec Naissance-Renaissance (nom du RNR avant 2000) et devient, à l'automne 1990, un comité spécial du RNR pour représenter les droits des parents qui vivent des problèmes avec les hôpitaux et les médecins lors de leur expérience périnatale.

- *On entend par comité spécial, un groupe incorporé ou non ayant des objectifs compatibles, majoritairement composé de femmes et jouissant au sein de Naissance-Renaissance d'un statut particulier de par son action sur le plan provincial*
- *Ce comité spécial a son identité propre (regroupement de parents) et possède son propre membership*
- *Ce comité spécial est libre de représentation publique en son nom propre*
- *Ce comité spécial réalisera des mandats approuvés en assemblée générale par les membres de Naissance-Renaissance et les membres de Naissance de choix et pour lesquels une contribution financière de Naissance-Renaissance pourra être accordée dans les limites du budget. Un*

compte-rendu financier devra être fait deux fois par année. Cette proposition pourra être révisée après un an

- *Ce comité spécial et l'organisme se concerteront quant à leurs demandes de subventions ou autres recherches de financement pour leur fonctionnement et la réalisation de leurs mandats*
- *Une personne de ce comité spécial siègera au conseil d'administration où elle aura droit de vote et où elle rendra compte de son action (3)*

Le RNR travaille sur sa mission, les valeurs communes et les liens entre les groupes membres. Le bulletin de liaison La Bulle voit le jour et vise à donner des nouvelles des membres et des régions, des informations sur le dossier périnatalité et apporter des textes d'opinion et de réflexion.

Année 1991-1992

Beaucoup d'information est donnée aux membres. Qu'il s'agisse de préparation des rencontres du comité exécutif, des rencontres du conseil d'administration, d'information ponctuelle ou de réponses à des demandes particulières... les communications vont bon train ! Les travailleuses et les membres s'ingénient à ramener l'information qu'elles trouvent afin de la faire circuler. Le contenu du travail, tel que les émissions pour la télévision communautaire, est élaboré d'après les besoins identifiés par les représentantes des régions. Le RNR développe des outils pour ses membres et offre diverses formations à leur demande (voir annexe III).

En cours d'année, un groupe membre demande à utiliser le nom de « Naissance-Renaissance » pour identifier son groupe localisé dans la région de l'Estrie. En septembre 1991, le conseil d'administration du RNR adopte, à cet effet, la proposition suivante :

« Que Naissance-Renaissance de Sherbrooke soit autorisé à utiliser le nom de Naissance-Renaissance à la condition de respecter les règlements généraux. Dans l'éventualité où Naissance-Renaissance de Sherbrooke ne désire plus faire partie de Naissance-Renaissance, il devra changer de nom. » (4)

Année 1992-1993

Naissance-Renaissance visite ses membres dans les différentes régions du Québec. Il gère également un fond de soutien aux groupes membres. Pour l'année 1992-1993, les groupes membres peuvent faire une demande d'un montant maximal de 175 \$ pour un groupe. La date limite pour faire la demande est le 1^{er} mars 1993. Ce fond de soutien aux membres restera en place pour quelques années avant d'être évalué et aboli.

Année 1994-1995

Sans toutefois remettre en question l'importance de la place occupée par les membres au sein du regroupement mais plutôt dans le but de revitaliser la vie associative, le RNR amorce une réflexion sur sa structure de fonctionnement démocratique. « *La structure particulière de Naissance-Renaissance, c'est-à-dire le fait que les statuts obligent les déléguées des groupes locaux à faire partie du conseil d'administration, alourdit son fonctionnement et paralyse son développement en plus de générer des coûts importants* » (5)

Année 1995-1996

La réflexion amorcée l'an dernier donne lieu à des modifications significatives au sein de la structure de fonctionnement du RNR. En effet, « *...depuis mai 1995, les structures du regroupement ont été modifiées afin de permettre à un plus grand nombre de groupes communautaires oeuvrant en périnatalité, issus de toutes les régions du Québec, de se joindre au regroupement Naissance-Renaissance. Ainsi, selon cette nouvelle structure, le conseil d'administration est formé de sept membres élues, six parmi les déléguées des groupes membres affiliés et une parmi les membres individuelles.* » (6)

Naissance-Renaissance procède également à des changements aux règlements généraux pour ouvrir le membership. Il procède à l'embauche d'une agente de liaison et introduit une tournée provinciale des membres dans ses priorités d'action. La tournée vise, entre autres, à recruter de nouveaux membres mais également à :

- Tracer un portrait et un bilan, par région, de la mise en œuvre de la Politique de périnatalité
- Contribuer à mieux faire connaître les activités et la mission des groupes
- Susciter une amorce de collaboration entre les groupes oeuvrant dans le secteur de la périnatalité d'une même région
- Développer le partenariat entre les différents réseaux

Année 1996-1997

La tournée des membres ainsi que le recrutement de nouveaux membres se poursuivent activement. Un nouveau groupe provincial demande à joindre les rangs de Naissance-Renaissance ; il s'agit du groupe MAMAN (Mouvement pour l'autonomie dans la maternité et l'accouchement naturel). Étant donné que le groupe MAMAN est un groupe provincial de défense de droits, des négociations ont lieu entre celui-ci et le RNR afin de bien clarifier les statuts respectifs et de s'entendre sur un ensemble de modalités. Suite à plusieurs propositions, une entente est signée entre les deux groupes afin d'accepter le groupe MAMAN à titre de membre affilié du regroupement Naissance-Renaissance.

- *Attendu que le groupe MAMAN est un groupe de défense de droit et de promotion*

- *Attendu que le groupe MAMAN est un groupe composé uniquement de membres individuels dont il est le porte-parole*
- *Attendu que le groupe MAMAN reconnaît l'expertise de Naissance-Renaissance, sa crédibilité et son rôle de premier plan dans le domaine de la périnatalité*
- *Attendu que les objectifs du groupe MAMAN rejoignent en tous points ceux du regroupement Naissance-Renaissance*

Le groupe MAMAN s'engage donc :

- *A respecter le cadre d'affiliation du regroupement*
- *A consulter systématiquement le regroupement Naissance-Renaissance avant d'entreprendre toute action publique ou projet d'envergure*
- *Dans ce cadre, le groupe MAMAN entend jouer un rôle actif pour la reconnaissance des droits des femmes et des familles pendant la période périnatale, pour l'humanisation de la naissance et pour la promotion de la pratique sage-femme, de l'accouchement naturel et de l'allaitement (7)*

Lors de l'assemblée générale annuelle des 29 et 30 mai 1997, une autre modification aux statuts et règlements du regroupement est proposée et adoptée au sujet de la composition du conseil d'administration. Cette modification soustrait la possibilité d'un siège pour une membre individuelle au conseil d'administration. Elle se lit comme suit : « *Les affaires de l'organisme sont administrées par un conseil d'administration composé de sept personnes élues à l'assemblée générale parmi les groupes membres affiliés présents. Une seule personne par groupe peut être élue au conseil : celle qui aura le plus de vote.* » (8)

Année 1997-1998

C'est la fin de la tournée des quinze régions du Québec. La tournée a permis de faire connaître les activités et la mission, amorcer la collaboration entre les groupes en périnatalité dans les diverses régions et parfois, un partenariat entre le réseau de la santé et communautaire.

Le RNR a assuré la stabilité de la structure existante et la qualité des services de soutien aux membres ce qui fait que le recrutement intensif s'avère moins nécessaire pour l'instant. Le RNR continue à appuyer ses membres dont le groupe MAMAN, représentant des usagères de services sage-femme, dans diverses actions médiatiques (soutien technique et apport financier).

Année 1999-2000

Huit groupes du Regroupement Naissance-Renaissance, dans huit régions différentes du Québec, s'implique activement pour l'organisation, la mobilisation et la participation dans les consultations régionales réalisées dans le cadre du projet « Vers la reconnaissance sociale et économique de l'engagement des femmes en période périnatale ». Ces consultations visent à recueillir le point de vue des femmes sur la question.

Année 2000-2001 et 2001-2002

Le membership se maintient au RNR et le contexte politique bouge quelque peu avec plusieurs mobilisations du mouvement communautaire autonome et l'adoption de la politique gouvernementale visant la reconnaissance de l'action communautaire autonome au Québec.

Année 2002-2003

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement des organismes communautaires, le RNR procède à une tournée téléphonique des membres afin de recueillir des informations régionales et entendre leur point de vue sur la question des transferts possibles des groupes communautaires autonomes d'un ministère vers un autre et sur les enjeux qui guettent les groupes.

La tournée téléphonique permet également de sonder les membres sur la démarche de réflexion proposée par le RNR en vue d'une planification stratégique. Cette démarche vise à réaffirmer et consolider le projet collectif du RNR.

La reconnaissance et le financement des groupes en périnatalité

De tous les temps, les groupes communautaires autonomes en périnatalité offrent des services et défendent les intérêts des femmes et des familles qui vivent la période périnatale. Ils sont cependant sous-financés même s'ils sont reconnus par le milieu pour le travail qu'ils font. Entre 1990 et 2003, le Regroupement Naissance-Renaissance a travaillé à faire reconnaître et à défendre les intérêts des groupes membres. Ce chapitre souligne les efforts faits par le RNR pour appuyer la reconnaissance et le financement des groupes locaux en périnatalité. Notons que le RNR mène conjointement une lutte pour son propre financement à titre de regroupement.

Année 1990-1991

Les groupes membres partagent le désir de collaborer avec le réseau de la santé et d'être reconnus pour le travail qu'ils effectuent. Ils soulèvent également les enjeux autour de la gratuité des services pour l'ensemble des femmes et des familles. De plus, ils se disent inquiets du « dumping » qui se fait, entre autres, de la part des CLSC dans certaines régions. À titre d'exemple, plusieurs CLSC n'offrent plus de cours prénataux dans certaines régions et comptent sur les groupes communautaires pour le faire.

Année 1991-1992

La réforme de la santé et des services sociaux entraîne des transformations majeures et pour permettre à ses membres d'assurer la reconnaissance de leur expertise et leur survie, il a fallu que le RNR investisse et leur apporte toute l'information nécessaire pour les soutenir en région et défendre leurs acquis au niveau provincial. Il a également participé à plusieurs tables de concertation qui étudie et agit pour le financement des groupes communautaires autonomes, tels que le Groupe des13 et la Table des regroupements. Enfin, le RNR a participé à une manifestation à Québec, le 13 juin 1991, revendiquant le maintien des acquis financiers des groupes locaux.

Année 1992-1993

Malgré les difficultés financières rencontrées par le regroupement ainsi que ses membres, le RNR doit faire état de l'expertise développée, de la crédibilité acquise et du développement du mouvement de l'humanisation, de son rayonnement et des nombreuses réussites dont celle d'avoir fourni les informations aux parents, aux groupes d'intérêt, aux médias et même au Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

Beaucoup d'implication avec les groupes de femmes et d'actions pour revendiquer le maintien des subventions reçues et faire valoir la valeur du travail des femmes dans les groupes communautaires et ce, entre autres, au comité Urgence Secrétariat d'État où l'on s'attarde à la précarité du financement reçu par le gouvernement fédéral.

Au niveau provincial, des préoccupations se situent également autour de la loi 120 (réforme de la santé et des services sociaux) et du financement des groupes communautaires autonomes, locaux et provinciaux. Le RNR travaille sur le financement des groupes locaux et des regroupements en participant aux travaux du comité ministériel qui se penchera sur le financement du secteur communautaire.

Le Regroupement Naissance-Renaissance prend position pour la vigilance, c'est-à-dire qu'il recommande aux groupes d'être vigilants quant aux possibilités de projets financés spécifiquement sans toutefois assurer un financement de base et récurrent.

Année 1994-1995

Une priorité est accordée au financement au cours de cette année. Le RNR se dote d'outils nécessaires à une cueillette populaire de fonds et met sur pied un comité d'autofinancement qui travaillera dans ce sens. Une stratégie utilisée : créer un groupe avec un numéro de charité qui permettra d'obtenir du financement d'autres sources. C'est alors que l'organisme « Péri-Ressources, service d'éducation pour femmes enceintes et pères » voit le jour.

Année 1995-1996

Durant l'année 1995-1996, le RNR continue de soutenir les groupes membres dans leur demande de financement au programme de soutien aux organismes communautaires (SOC) à la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux et contacte les responsables du secteur périnatalité afin de porter à leur attention les demandes des groupes et de les sensibiliser à leur sous-financement. De plus, il produit un « petit cahier de subventions » qui vise à informer les membres sur diverses sources de financement possible et encourage ses membres à participer à la table régionale des groupes communautaires de leur région afin de faire valoir leur mission.

Année 1996-1997

Le RNR appuie les demandes de financement des groupes membres, entre autres, au moyen d'une lettre adressée aux responsables des Régies Régionales de la Santé et des Services Sociaux portant à leur attention les demandes des groupes en périnatalité et les sensibilisant à leur sous-financement.

Année 1997-1998

La majorité des groupes membres affiliés ont reçu leur accréditation triennale leur assurant de recevoir la même subvention pour trois années consécutives dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires (SOC).

Année 1998-1999

Certains membres du regroupement se développent comme Centre de ressources périnatales, ce qui leur permet, entre autres, d'assurer un financement plus adéquat de leur structure et de leur activités pour le volet « économie sociale »

Année 1999-2000

Suite au dépôt de la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome intitulée « Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec », le RNR, par le biais du secteur Femme du Comité aviseur de l'action communautaire autonome, prend position pour l'importance du financement de base et de l'autonomie des groupes communautaires.

D'autre part, le conseil d'administration et les membres du RNR choisissent de participer activement, avec le secteur Famille national, à l'élaboration du cadre de reconnaissance des organismes communautaires autonomes Famille. Plusieurs membres du regroupement se reconnaissent à l'intérieur de ce secteur ; alors que d'autres s'identifient davantage dans le secteur Femme ou encore dans le secteur Santé.

Année 2000-2001

Le RNR, à titre de membre de la Table des regroupements et du Groupe des 13, signe les mémoires présentés lors de la consultation sur la politique gouvernementale précédemment citée. Les principales revendications touchent un financement de base récurrent en appui à la mission globale et les valeurs portées par le mouvement communautaire, entre autres, la reconnaissance de l'autonomie des groupes.

Année 2001-2002

Le RNR joue un rôle de vigilance dans le dossier de la reconnaissance et du financement de l'action communautaire autonome en périnatalité. Il participe, entre autres, aux rencontres du secteur Famille et du Ministère de la Famille et de l'Enfance sur la question des transferts d'organismes dans le cadre de la mise en œuvre de la politique gouvernementale. Il questionne le processus de transfert, partage

l'information avec les groupes membres et va chercher le poul de ces derniers afin de mieux les représenter.

Année 2002-2003

Le 23 octobre 2002, le RNR participe à une manifestation qui se tient à Québec dans le but de revendiquer le financement de l'action communautaire autonome avec l'ensemble du mouvement communautaire autonome.

De plus, dans le cadre des propositions de transferts du Secrétariat à l'action communautaire autonome pour la mise en œuvre de la politique gouvernementale, le RNR effectue une tournée téléphonique des groupes membres afin d'avoir un portrait réel de la position des membres au sujet des transferts d'organismes.

Il demande, pour sa part, à demeurer au Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS), pour l'obtention de son financement en appui à sa mission, en faisant valoir les arguments suivants :

- Le RNR travaille sur les dossiers en lien direct avec la santé et les services sociaux
- Le RNR est régulièrement interpellé, par le MSSS, pour donner un avis ou pour proposer des recommandations sur différentes politiques (politique de périnatalité, lignes directrices en allaitement, etc...)
- Le RNR est le représentant officiel des femmes et des familles entre autres dans le dossier sage-femme qui est sous la responsabilité du MSSS

Pour ce qui est des groupes membres du RNR, il écrit : « *Au sujet des groupes que nous représentons, ils ont, tout comme nous, des préoccupations quant aux scénarios de transferts que la mise en œuvre de la politique laisse entrevoir. Nous vous demandons d'entendre nos préoccupations et de respecter les choix que nous ferons au cours de la consultation que vous menez actuellement dans le but de mettre en application la politique. Nous tenons ici à rappeler notre appui au principe adopté par les représentantes et les représentants des secteurs lors de l'Assemblée générale du Comité adviseur, soit **aucun transfert d'organismes sans garanties formelles quant au maintien des acquis et à l'arrimage aux balises nationales à venir.*** » (9)

Dans le cadre d'une tournée téléphonique de ses membres visant à prendre le poul des groupes sur la question des transferts d'organismes, le RNR recueille l'information suivante : sur les trente-trois groupes membres du RNR, près de vingt groupes se disent en faveur de demeurer au MSSS pour l'obtention de leur financement en soutien à leur mission ; les autres groupes membres sont, soit favorable au transfert ou incapable de se positionner avec les informations dont ils disposent.

L'évolution des luttes pour l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité

L'évolution des luttes pour l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité passe par le travail du RNR à l'intérieur de plusieurs dossiers en interrelation. Ils sont présentés en quatre volets : l'humanisation, les sages-femmes, les accompagnantes et l'allaitement.

3.1. L'humanisation

L'humanisation de la naissance et des services en périnatalité est la mission, le cœur du Regroupement Naissance-Renaissance et ce, depuis sa création. Au fil du temps, le contexte social, économique, politique et culturel façonne la manière d'analyser la situation et d'agir collectivement pour que s'effectue des changements qui vont dans le sens de la mission.

Entre 1990 et 2003, le virage ambulatoire, la régionalisation, l'adoption de la Politique de périnatalité du Québec (1993), le développement des nouvelles technologies de reproduction humaine, la légalisation de la pratique sage-femme (1999), etc... sont autant de particularités dont il faut tenir compte afin de bien analyser, planifier, réaliser et évaluer l'action mise de l'avant par le mouvement d'humanisation de la naissance.

Afin de réaliser sa mission, le Regroupement Naissance-Renaissance propose une multitude d'action qui rallie les membres et les partenaires et réalise un ensemble de projets aussi diversifiés les uns que les autres : manifestations, pressions politiques, conférences de presse, mémoires et avis divers, etc... De plus, le RNR produit un ensemble d'outil d'information et de formation destinés aux femmes, aux familles et aux différentes intervenantes. Entre 1990 et 2003, le RNR réalise, entre autres, un projet de dix-huit émissions avec Vidéotron portant sur la périnatalité (1992), des fiches d'information sur l'accouchement à la maison, les lieux de naissance (1992), un vidéo intitulé « Fragile au pays des berceaux » (1995), une étude sur la grossesse à l'adolescence (1997), une fiche sur l'accompagnement à la naissance (1998), un document d'information et de sensibilisation sur l'accouchement à domicile (2000), un guide d'animation sur la reconnaissance de l'engagement des femmes en période périnatale (2003), etc...

Soulignons qu'en 1993, le RNR est reconnu officiellement comme centre d'information, de formation, d'éducation et de recherche, par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, lors de l'adoption de la Politique de périnatalité du Québec.

Année 1990-1991

Le RNR participe à un comité sur les nouvelles technologies de reproduction humaine (NTRH). « À l'hiver 90, une rencontre à lieu entre différents groupes concernés par les NTRH afin de déterminer l'opportunité de créer un comité permanent au Québec qui soit en lien avec le mouvement international de surveillance et d'information sur les NTRH. Naissance-Renaissance a indiqué son intérêt à participer à des rencontres d'information et de travail afin de réagir à la montée de cette super médicalisation et cette super technocratie de la reproduction humaine. » (10) D'autre part, le RNR croit dans la nécessité de voter un moratoire sur les nouvelles technologies de reproduction humaine. Il appuie également le mémoire présenté par la Fédération du Québec pour le planning des naissances présenté dans le cadre de la Commission royale d'enquête sur les NTRH.

Année 1991-1992

Le Regroupement Naissance-Renaissance siège au comité d'élaboration d'une nouvelle politique en périnatalité au Québec et y représente le point de vue des femmes. Notons que le RNR s'est beaucoup impliqué, par sa participation active aux travaux du comité périnatalité au MSSS, à soutenir l'approche communautaire et représenté les points de vue des femmes. Il présente, en août 1992, un mémoire qui soutient, entre autres, les valeurs autour de l'humanisation, de l'autonomie des femmes et des couples dans l'expérience de la naissance, etc...

De plus, le Regroupement Naissance-Renaissance participe à une rencontre préparatoire pour l'organisation d'un atelier sur le contrôle médical et légal de la maternité et de la reproduction dans le cadre du Forum sur la santé des femmes de l'automne 1992.

Année 1993-1994

Après l'adoption, par le gouvernement, de la Politique de périnatalité du Québec (1993), le RNR exige maintenant l'application et la mise en place prochaine de cette politique et assure un rôle de vigilance à cet effet. Afin de garantir l'application de la politique, il relance le MSSS sur sa proposition de créer un comité-conseil responsable de suivre la mise en œuvre de la politique.

Année 1994-1995

Tout en continuant de revendiquer la mise en place de la Politique de périnatalité, le Regroupement encourage également ses membres affiliés à s'impliquer régionalement pour la mise en œuvre de la politique. D'autre part, le RNR recherche l'appui du milieu scientifique afin de valider ses positions en périnatalité et consolider l'argumentaire qu'il a développé depuis près de quinze ans.

C'est en cours d'année 1994-1995 que le regroupement voit à la formation du comité du 15^{ème} anniversaire qui a le mandat d'organiser un événement médiatique pour souligner le travail des quinze dernières années.

Année 1995-1996

Les 17 et 18 novembre 1995, le RNR souligne ses quinze ans par une journée de réflexion « D'hier à demain... » Dans ce cadre, il produit une vidéo et un guide d'accompagnement sur les vulnérabilités parentales, particulièrement en période post-natale. Cet outil est conçu pour permettre aux parents de se reconnaître et de partager les craintes et les désarrois vécus pendant la période périnatale. Le lancement de l'outil se fera lors des célébrations du 15^{ème} anniversaire. « *Pour le regroupement, cet outil lui permettra de faire la promotion de l'humanisation des services en périnatalité et d'aborder les principes de prévention et de promotion de la santé mis de l'avant par la politique de périnatalité avec les différents acteurs des réseaux communautaires et de la santé.* » (11)

« *À propos de la politique de périnatalité, un document-synthèse est disponible et vise à mettre en valeurs les priorités du regroupement. Les groupes membres et le CA pourront ainsi contribuer à sa diffusion dans le but d'inciter les régions régionales à la mise en application de cette politique. Les diverses pressions faites auprès du cabinet du ministre, entre 1994 et 1996, ont permis la désignation du titulaire de la mise en place de la politique de périnatalité au sein du MSSS* » (12)

Parmi les neuf objectifs énoncés dans la Politique de périnatalité, Naissance-Renaissance en privilégie quatre dans l'ordre de priorité suivant :

- *Centrer le système des services de santé et des services sociaux en périnatalité sur **les besoins de soutien continu** des femmes enceintes, des mères, des pères et des bébés, en fonction de leurs potentialités, de leurs attentes et de leurs particularités*
- ***Faciliter l'exercice des responsabilités** maternelles et paternelles par la contribution de l'ensemble des secteurs engagés auprès des familles et des enfants*
- ***Diminuer les conséquences de la pauvreté** sur la santé et le bien-être des femmes enceintes et des familles avec un nourrisson*
- ***Réduire l'incidence** et les conséquences de l'abus et de la négligence à l'égard des enfants ; celles **de la violence conjugale sur la famille*** (13)

Année 1996-1997

La mise en application de la Politique de périnatalité au Québec s'avère toujours une priorité pour le Regroupement Naissance-Renaissance. Celui-ci mène, et ce depuis plusieurs années, diverses opérations visant à sensibiliser le MSSS à l'urgence de créer un comité de suivi de l'implantation de la politique. De plus, le regroupement demande qu'une déclaration ministérielle vienne indiquer la nécessité de prioriser la périnatalité, dans le cadre du virage ambulatoire d'ici un an ou dans l'année qui vient.

D'autre part, les tournées régionales amorcées en 1996 permettront d'avoir un portrait du virage ambulatoire en périnatalité et de dresser un bilan de l'application de la politique dans les régions.

Concernant plus spécifiquement la grossesse à l'adolescence, Naissance-Renaissance effectue une étude, pour la région de Montréal, sur les interventions des divers réseaux sur cette question. S'appuyant sur les recommandations de la recherche, le regroupement propose d'aller de l'avant dans un travail intersectoriel sur cette problématique. Cette proposition va dans le sens de l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité et permet ainsi de soutenir les groupes locaux qui travaillent avec la réalité de la grossesse à l'adolescence. Dans le but de réaliser le projet, le RNR envisage alors de demander un financement au programme Promotion de la femme de Condition féminine Canada pour l'organisation d'un colloque sur la grossesse à l'adolescence. Le financement ne sera pas accordé pour permettre la suite du travail.

Année 1997-1998

La tournée des régions se poursuit et se termine en cours d'année. Le regroupement collige les données recueillies dans un document-synthèse qui trace le portrait et le bilan de l'application de la Politique de périnatalité pour chacune des régions. Le bilan n'est pas rose ! Le RNR décide d'aller de l'avant en diffusant les résultats auprès des régies régionales et en dénonçant le manque de rigueur et de leadership de leur part pour faire avancer l'implantation de la Politique de périnatalité dans les régions. Le RNR alarme également le MSSS quant aux résultats de la tournée qui démontre un échec quant à la mise en œuvre de la politique dans la majorité des régions du Québec.

Soucieux de l'application de la Politique de périnatalité et conscient de la réalité et des impacts possibles du virage ambulatoire sur les femmes et les familles, le Regroupement Naissance-Renaissance participe à un comité ministériel sur les congés précoces afin, entre autres, de s'assurer que le MSSS inscrive bien le virage dans le cadre de l'application de la politique. Le regroupement revendique également le maintien des principes mis de l'avant dans la Politique de périnatalité, soit :

- Assurer un environnement favorable

- Offrir une gamme de services continus, de qualité et modelés sur les besoins des parents et des familles
- Développer des approches novatrices
- Soutenir l'intervention et planifier, organiser et intervenir en concertation

Année 1998-1999

En vue de poursuivre le travail des dernières années pour l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité, le Regroupement Naissance-Renaissance joint les rangs de la Coalition féministe pour une transformation du système de santé et de services sociaux et voit dans cette coalition un moyen potentiel de faire évoluer le dossier de la mise en application de la Politique de périnatalité. Parmi les revendications portées par la Coalition féministe, un volet touche la question de l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité et revendique la mise en place de la continuité, de la qualité et de l'accessibilité des services en périnatalité et la mise en place, entre autres, des services de sages-femmes. (14)

Année 2002-2003

Le RNR prend position, entre autres à deux occasions, lors de l'élaboration de documents spécifiques : la « Plate-forme pour l'égalité des femmes » produite et endossée par les membres du Groupe des 13 (15) et les « Commentaires du RNR concernant le document Objectifs ministériels et stratégies d'action en santé et bien-être des femmes » sur lequel il faut consulté en octobre 2002. Suite à cette consultation, le RNR soumet une série de demandes au Ministère de la Santé et des Services Sociaux.

- *Que le MSSS aborde la question de la promotion de la santé et de la prévention avec une vision globale qui tient compte de la réalité de l'ensemble des femmes*
- *Que le MSSS intègre l'analyse différenciée selon les sexes dans l'ensemble de ses politiques et programmes*
- *Que le MSSS, dans ses orientations, parle de la période périnatale comme un processus qui inclut le pré, le per et le post natal*
- *Que le MSSS, fasse la promotion de l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité*
- *Que le MSSS vise l'information et la sensibilisation des jeunes à l'intérieur de programmes d'éducation sexuelle ou de campagne d'information, de sensibilisation et de promotion*
- *Que des services de base soient accessibles et gratuits pour l'ensemble des femmes qui vivent la période périnatale*
- *Que les groupes communautaires soient reconnus et financés pour leur mission*
- *Que le MSSS développe et rende accessible les services sages-femmes dans l'ensemble des lieux où les femmes désirent accoucher et ce, pour l'ensemble des régions du Québec*

- *Que le MSSS procède à la mise à jour et voit à l'application de la Politique de périnatalité*
- *Que la MSSS voit à l'application des Lignes directrices en matière d'allaitement maternel au Québec. (16)*

3.2. Les sages-femmes

Le dossier sage-femme au Regroupement Naissance-Renaissance est un dossier de grandes passions ! Rappelons que l'organisme a vu le jour pour défendre la reconnaissance et la pratique des sages-femmes au Québec. Entre 1990 et 2003, plusieurs moments importants ont marqué l'évolution du dossier au RNR. Voici donc, résumé bien humblement, quelques moments forts de l'évolution du dossier sage-femme au sein du Regroupement Naissance-Renaissance.

Année 1990-1991

Le regroupement Naissance-Renaissance consulte ses membres afin de confirmer ou d'infirmier le fait que le dossier sage-femme demeure le dossier prioritaire pour les membres. Les opinions sont partagées en ce qui concerne les priorités des groupes membres. Cependant, ceux-ci affirment que le dossier sage-femme doit demeurer le dossier prioritaire pour le regroupement !

Une sage-femme est poursuivie légalement... Le RNR consacre beaucoup d'énergie pour une levée de fonds permettant d'assumer les coûts reliés à l'enquête.

Année 1991-1992

Le décès d'un 2^{ème} bébé, dont la mère est suivie par une sage-femme, donne fort à faire au RNR pour rétablir les faits dans l'opinion publique et faire accepter les sages-femmes autodidactes à l'évaluation dans le cadre de la loi 4 (projets-pilotes en maisons de naissance), adopté en juin 1990.

Le Regroupement Naissance-Renaissance se positionne pour :

- Soutenir la nécessité d'une approche communautaire dans les projets-pilotes
- Défendre l'accouchement à domicile avec beaucoup d'énergie aussitôt que les projets-pilotes seront en place
- Appuyer le projet pilote à la maison qui a été présenté par le comité Naissance de choix de Naissance-Renaissance
- Faire reconnaître le droit des sages-femmes autodidactes à passer les examens d'accréditation à la pratique dans les projets-pilotes
- S'assurer de la qualité et de l'approche communautaire des projets-pilotes dans les maisons de naissance

- S'assurer que des femmes siègent sur toutes les instances pertinentes pour faire avancer le dossier et représenter le point de vue des femmes et des familles

Année 1992-1993

« Trois ans après l'adoption de la loi sur les projets-pilotes avec sages-femmes, il n'y a toujours pas de projets-pilotes accessibles pour les femmes. De plus, l'accouchement à domicile semble de plus en plus menacé. Malgré les gains réalisés au niveau des hôpitaux, depuis les 15 dernières années (acceptation d'une personne significative pour le mère à la naissance, chambre de naissance, chambre de maternité, possibilité d'être accompagnée par une sage-femme dans les centres hospitaliers et réduction des interventions dans certains endroits, etc...) force nous est de constater que le mirage et le virage technologique et la résistance au changement des institutions médicales ont une persistance menaçante pour les acquis des femmes et des familles.. Nous participons à un vaste réseau de groupes et associations travaillant pour la population, en solidarité, et avons établi un pont entre les femmes, les familles et le MSSS. Nous avons réussi à sortir de l'ombre et de la clandestinité les gestes qui nous permettent de retrouver notre autonomie, notre santé globale et notre intégrité. Nous avons travaillé à réintroduire dans la société une exclues, une exilée, pourtant une personne centrale dans toute communauté depuis des millénaires : la sage-femme » (17)

C'est l'année de la naissance de la Coalition pour la pratique sage-femme qui défend la légalisation de la pratique sage-femme au Québec. C'est également l'année où le RNR produit un document qui présente les enjeux de la Loi 4 et situe son positionnement dans la lutte pour les sages-femmes. Entre autres enjeux, le RNR souligne ceux de l'autonomie et de l'intégration de la profession dans le système de santé du Québec tout en critiquant l'emprise des médecins qui menace ces deux éléments. (18)

Le 9 mars 1993, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Regroupement Naissance-Renaissance et des parents organisent une petite représentation, lors d'une conférence de presse des associations médicales, pour signifier leur désaccord au discours et aux actions tenues et faire valoir les besoins des femmes et des couples.

Année 1993-1994

On assiste à l'ouverture des premières maisons de naissance au Québec avec, en mars 1994, l'ouverture de la Maison de naissance de Gatineau. « *La Coalition pour l'action sage-femme s'est remise en marche en mars 1994, suite à l'obstruction systématique des médecins de collaborer et surtout de signer le protocole d'entente exigé par la loi pour l'ouverture des maisons de naissance* » (19) Le RNR est le porte-parole de la Coalition pour la pratique sage-femme qui fait, entre autres, la promotion de la pratique sage-femme et l'organisation des pressions pour l'actualisation de la Loi 4.

Le Regroupement Naissance-Renaissance revendique encore la reconnaissance du droit des femmes et des couples de choisir la personne avec qui elles veulent mettre au monde leur enfant et le lieu de naissance. En mai 1993, le RNR s'engage dans une opération provinciale réclamant le droit des femmes et des couples d'être assistés par une sage-femme dans le lieu de leur choix. Il recueille plus de 5,000 témoignages et appuis de la part des femmes, des familles et des groupes de femmes. Plusieurs régions sont impliquées dans cette action par le biais des membres du regroupement. Pour le coup d'envoi de cette opération, une conférence de presse est convoquée à Montréal et, simultanément, se tient une marche de protestation qui réunit des parents devant quatre hôpitaux montréalais.

Année 1995-1996

Le conseil d'administration du Regroupement Naissance-Renaissance met sur pied le comité Après Loi 4 dont les objectifs sont de :

- Concentrer l'information
- Unir les efforts afin d'obtenir la légalisation de la pratique sage-femme, le choix des lieux de naissance et la formation de nouvelles sages-femmes
- Elaborer et coordonner les stratégies d'intervention auprès du MSSS

Le conseil d'administration du RNR voit à la nomination d'usagères aux comités formés par le MSSS, par le Regroupement Les sages-femmes du Québec et par l'Université du Québec à Trois-Rivières, celle-ci étant convoitée pour offrir la formation aux futures sages-femmes.

Année 1996-1997

Le Regroupement Naissance-Renaissance demeure le leader et le porte-parole de la Coalition pour la pratique sage-femme. À l'hiver 1997, cette dernière tient une conférence de presse annonçant l'intention du ministre de légaliser la pratique sage-femme au terme de l'évaluation des projets-pilotes et précisant les bases minimales exigées par les membres de la coalition, d'une légalisation de la pratique sage-femme au Québec. « *Cet événement a servi à rappeler les demandes traditionnelles des femmes en*

rapport avec la pratique sage-femme et à jeter les premiers jalons d'une campagne d'information et de promotion qui devrait précéder l'intégration de cette professionnelle dans le réseau de la santé. En rapport avec ce dossier politique, le regroupement a supporté et encouragé la formation d'un groupe d'usagère de maison de naissance intéressées à faire la promotion de la pratique sage-femme afin qu'un plus grand nombre possible de femmes en profite. Le Groupe MAMAN est intéressé à regrouper des femmes ou des hommes qui ont à cœur que la profession sage-femme se répande au Québec. » (20)

Année 1997-1998

À titre de porte-parole de la Coalition pour la pratique sage-femme, le Regroupement Naissance-Renaissance organise deux conférences de presse au cours de l'année 1997-1998 : à l'automne 1997 pour réagir à l'annonce du gouvernement de son intention de légaliser la pratique sage-femme à la fin du processus d'évaluation des projets-pilotes ; à l'hiver 1998 pour demander au ministre d'accélérer la légalisation de la pratique sage-femme et préciser les bases minimales exigées par les membres de la coalition.

Le Regroupement Naissance-Renaissance réaffirme l'importance de :

- Préserver les principes de base et l'approche souhaitée par les femmes
- S'assurer que la future loi s'inscrive dans la continuité de la Loi 4 et vise les mêmes objectifs, notamment en ce qui a trait à l'approche globale de la maternité, à la reconnaissance du caractère normal de celle-ci, à l'humanisation et à la continuité des soins, à la prévention des problèmes de santé périnatale, à l'utilisation appropriée des technologies médicales.
- Respecter le choix du lieu de naissance (domicile, maison de naissance, centre hospitalier)
- Reconnaître une formation universitaire s'inspirant des standards européens adoptés par le CEE et reflétant les attitudes inhérentes à l'approche sage-femme

Année 1998-1999

En contexte pré-électoral, un communiqué de presse et une lettre envoyée aux membres de l'Assemblée nationale, en novembre 1998, réaffirment les principes autour de l'importance de:

- Trois lieux de naissance
- Autonomie de la profession SF
- Formation des futures SF

Le Regroupement Naissance-Renaissance poursuit son travail au comité Après Loi 4. Il délègue, de plus, des représentantes des usagères sur tous les comités.

Dans le cadre de la consultation de l'Office des professions du Québec au sujet de la création d'un ordre professionnel pour les sages-femmes, le RNR se positionne pour un ordre professionnel autonome et rappelle les principes de l'approche sage-femme qu'il défend.

Le Regroupement Naissance-Renaissance tient également à s'assurer que les nouvelles maisons de naissance qui verront le jour respectent l'approche développée dans les projets-pilotes. Dans ce sens, il participe au comité qui voit à l'élaboration d'un cadre de référence des maisons de naissance qu'il défendra par la suite.

De plus, en ce qui concerne la reconnaissance des sages-femmes, le RNR veut faire reconnaître le travail des femmes qui assistent des femmes à domicile et qui répondent à ce besoin dans la communauté. Dans ce sens, il continue de les supporter et de défendre leur demande d'accréditation auprès des instances concernées ; il revendique entre autres la ré-ouverture du processus de reconnaissance de leur compétence à l'Ordre professionnel des sages-femmes du Québec.

Année 1999-2000

Le 23 septembre 1999, le RNR organise, à la veille de la mise en vigueur de la loi sur les sages-femmes, une marche « festive » qui a pour thème « L'accouchement à domicile : un choix, un droit...maintenant ! » Cette activité vise à souligner l'adoption de la Loi sur les sages-femmes et à rappeler l'importance de légaliser la pratique à domicile dans les plus brefs délais.

Le RNR veut s'assurer de l'intégration de la pratique sage-femme à titre de profession autonome afin de garantir l'approche et l'accessibilité à l'ensemble des lieux de pratique. Il souhaite également :

- Supporter et défendre, dans la mesure de ses moyens les sages-femmes accréditées et les sages-femmes reconnues dans leur communauté pratiquant l'accouchement à domicile jusqu'à l'adoption des règlements sur l'accouchement à domicile, dans le but de respecter le choix des femmes qui veulent accoucher à domicile
- S'assurer que la formation universitaire s'inscrive en conformité avec l'approche des sages-femmes qui s'est développée au Québec et permette, entre autres, des stages de formation pratique dans tous les lieux de naissance

Le comité Après Loi 4 devient le comité Femmes-Sages-femmes et poursuit son travail d'information, de vigilance, de concertation et d'action pour le développement des services sages-femmes dans tous les lieux et dans toutes les régions du Québec.

Année 2000-2001

Dans la continuité et en fonction de la conjoncture socio-politique, le RNR continue à défendre des positions et des actions pour :

- Faire reconnaître le domicile comme lieu de naissance
- S'assurer que la formation à l'UQTR s'inscrive en conformité avec l'approche SF
- Défendre la ré-ouverture du processus d'accréditation pour les « sages-femmes reconnues dans leur communauté » qui sont prêtes à être reçue à l'Ordre
- S'assurer du développement de services dans tous les lieux et dans toutes les régions
- Faire la promotion du cadre de référence pour les maisons de naissance

Année 2001-2002

Le RNR, en collaboration avec le comité Femmes-Sages-femmes, produit un document d'information et de sensibilisation intitulé « L'accouchement à domicile : une réalité, un droit, une richesse pour la société québécoise... ». Ce document se veut un outil d'information et de sensibilisation visant à faire reconnaître l'accouchement à domicile et le contexte dans lequel il évolue au Québec.

Année 2002-2003

Et le travail se poursuit dans la continuité des dernières années...

3.3. Les accompagnantes

Au début des années 1990, Naissance-Renaissance organise une journée de formation afin de permettre aux groupes de se pencher sur le thème de l'accompagnement à la naissance et particulièrement sur le rôle de l'accompagnante. La journée permet de dégager deux tendances à ce sujet. Une tendance qui situe l'accompagnante dans un rôle d'apprentie sage-femme et l'autre qui la situe plutôt dans un rôle d'aidante naturelle.

Année 1996-1997

Suite au 15^{ème} anniversaire du Regroupement Naissance-Renaissance, il est proposé de mettre sur pied un comité de réflexion sur l'accompagnement qui verra à l'élaboration d'une définition de l'accompagnement et de ses limites. Une première rencontre a lieu en novembre 1996. En janvier 1997, une deuxième rencontre du comité permet de proposer l'élaboration d'une fiche d'information sur l'accompagnement à la naissance afin d'en faire la promotion.

Année 2000-2001

Le RNR se propose de soutenir la pratique de l'accompagnement dans les différentes régions du Québec.

3.4. L'allaitement

Même si, depuis toujours, le Regroupement Naissance-Renaissance est en faveur de l'allaitement maternel puisqu'il s'agit d'une étape importante dans le processus de l'expérience périnatale, c'est plus concrètement au cours de l'année 1997-1998 qu'apparaît le dossier sur la promotion de l'allaitement maternel. Divers contacts sont faits et Naissance-Renaissance participe à un groupe de travail réunissant le Conseil canadien d'allaitement et Santé Canada, volet Programme Canadien de Nutrition Périnatale (PCNP).

Année 1998-1999

Le RNR endosse les objectifs en lien avec les « Priorités nationales de santé publique 1997-2002 » qui souhaitent que l'allaitement maternel à l'hôpital augmente à 80% et qu'il soit de 60% et 30% respectivement au troisième et au sixième mois de la vie de l'enfant.

En mars 1999, le RNR met sur pied la Coalition québécoise pour l'allaitement maternel (CQAM) dont le principal mandat est de faire la promotion de l'allaitement maternel. La coalition voit également à élaborer des stratégies d'action en vue de l'implantation de l'Initiative Amis des Bébé (IAB). D'autre part, le RNR souhaite s'assurer de la représentation des groupes oeuvrant en soutien en allaitement dans toutes les instances concernées par le dossier.

Année 2000-2001

Le RNR, porte-parole de la Coalition québécoise pour l'allaitement maternel, veut protéger, encourager et soutenir l'allaitement. En plus d'assurer le leadership de la coalition, le RNR encourage et revendique que des représentantes des groupes communautaires en allaitement siègent sur toutes les instances pertinentes pour faire avancer le dossier au Québec.

Année 2001-2002

Pour une 3^{ème} année consécutive, le RNR travaille à faire reconnaître et financer la CQAM. Il fait, de plus, la promotion d'une formation en allaitement pour les professionnelles de la santé.

Année 2002-2003

Même s'il ne coordonne plus la CQAM, le RNR siège à différentes instances sur le dossier, tels que le Comité québécois en allaitement, la Table de consultation en allaitement au MSSS. Il défend les intérêts des groupes communautaires autonomes dont la mission première est le soutien à l'allaitement.

En 1996-1997, «... s'appuyant sur la politique de périnatalité, le regroupement Naissance-Renaissance s'investit dans un projet d'économie sociale, en se faisant le promoteur lors du Sommet économique de l'automne 1996. Ce projet d'implantation de centres de services continus en périnatalité assure une meilleure application de la politique de périnatalité et une reconnaissance du travail accompli par les groupes communautaires, en ce domaine, chacun dans sa localité. » (21)

Le regroupement s'implique dans ce projet, d'une part, parce qu'il croit que celui-ci permettra une meilleure intégration des services en périnatalité en complémentarité avec le réseau, et d'autre part, parce qu'il assurera la primauté de l'application de la Politique de périnatalité. « *De plus, cette réalisation va dans le sens de notre mission première qui est celle de l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité...* » (22)

La philosophie d'intervention qui apparaît dans le cadre de référence des Centres péri-ressources est la suivante : « *L'implantation des centres péri-ressources permet d'offrir des services continus en périnatalité, accessibles à toutes les familles québécoises afin de promouvoir la santé physique et le bien-être des tout-petits et de leurs parents. L'approche est globale et personnalisée, respectueuse des valeurs et de l'intimité des familles. Les services de soutien sont dispensés selon des modalités flexibles et diversifiées. Plusieurs interventions auprès d'une même famille peuvent être assumées par une seule travailleuse assurant ainsi la continuité et le service personnalisé.* » (23)

Année 1997-1998

Le Regroupement Naissance-Renaissance s'investit à titre de promoteur du projet d'expérimentation sur trois ans et fait de ce dossier un dossier prioritaire pour l'année en cours. « *L'implantation de six centres de services continus en périnatalité, en 1998-1999, contribuera à mieux positionner la périnatalité, à implanter la Politique de périnatalité et à répondre aux objectifs de la Politique de Santé et de Bien-Être et à consolider ou créer des emplois durables et de qualité, permettant ainsi aux groupes communautaires de se développer.* » (24)

L'implantation des Centres Péri-ressources contribue largement à l'implantation de la Politique de périnatalité puisqu'elle provoque un travail de partenariat entre les différents acteurs en périnatalité du réseau de la santé et communautaire d'un territoire donné dans le but d'offrir une continuité et une complémentarité de services aux femmes et aux familles pendant la période entourant la naissance d'un enfant.

Rappelons les deux principes de base centraux identifiés pour les projets de Centres péri-ressources :

- Répondre aux besoins des collectivités en périnatalité
- Créer des emplois valables et rémunérateurs

Année 1998-1999

Lors d'une rencontre du conseil d'administration, les 21 et 22 août 1998, le RNR fait une présentation du cadre de référence pour les projets en économie sociale et propose un débat sur la question. Les membres sont mitigés par rapport à ce projet.

En avril 1999, le Regroupement Naissance-Renaissance se retire comme promoteur de ce projet d'économie sociale en périnatalité en soulevant trois préoccupations majeures :

- L'accessibilité des services à toutes les femmes et familles
- La fragilisation du volet communautaire des organismes qui s'implantent
- La poursuite des projets après les trois ans d'expérimentation

Le RNR rappelle qu'il demeure toutefois « ... *par sa mission et son engagement auprès des femmes et des familles en période périnatale, le ferme défenseur de l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité.* » (25)

Année 1999-2000

À titre de membre de la Coalition féministe pour une transformation du système de santé et de services sociaux, la RNR prend position pour un système de santé public, accessible, gratuit et universel.

Année 2000-2001

Le RNR produit un document qui résume sa réflexion et expose un certain nombre de préoccupations portées par ce dernier au sujet de l'économie sociale dans le secteur de la périnatalité au Québec.

« Les principales inquiétudes du RNR se situent, tout d'abord, sur le plan de l'accessibilité des services aux femmes et aux familles. En effet, la tarification prévue dans les entreprises d'économie sociale peut constituer un frein à la dispensation de services accessibles et gratuits à toutes les femmes et les familles, la nécessaire rentabilité de ces entreprises pouvant entraîner l'accès aux services à des familles ayant une capacité de payer, au détriment des familles plus pauvres.

D'autre part, la survie des entreprises après les trois années du projet n'apparaît nullement assurée, certaines régies régionales ayant déjà démontré des réserves à poursuivre le financement après les trois années d'expérimentation.

...d'autre part, le RNR, avec un certain recul, nomme une nouvelle préoccupation qui s'avère bien réelle à l'heure actuelle : il s'agit du respect, dans l'élaboration des projets, d'une condition de réussite exigée dans le cadre de référence [rédigé par le RNR], soit le partenariat » (26)

Au cours de cette même année, le RNR produit et présente, en octobre 2000, un mémoire dans le cadre de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, présidée par Monsieur Clair. Dans ce mémoire, le RNR, entre autres, réaffirme que :

- *La grossesse, l'accouchement et l'allaitement représentent un processus physiologique attaché au corps de la femme*
- *Celle-ci, peu importe sa situation familiale, sociale, économique, vit une période de grands bouleversements et de besoins au moment même où elle contribue par un apport social important*
- *Il est essentiel que l'ensemble des futures et nouvelles mères du Québec bénéficie de soutien et de services de qualité, accessibles, universels et gratuits pendant la période pré, per et post natale. Il s'agit, à nos yeux, d'un investissement à long terme ! (27)*

Dans ce même mémoire, le RNR se dit POUR les CLSC comme première ligne du réseau public, POUR la reconnaissance et le financement des groupes communautaires autonomes en périnatalité, POUR la reconnaissance sociale et économique de l'engagement des femmes en période périnatale, CONTRE la privatisation des services de santé.

Année 2001-2002

Le 11 février 2002, le RNR organise, avec ses membres, une journée de réflexion ayant pour titre « Nos objectifs d'accessibilité-gratuité des services en périnatalité pour les femmes du Québec sont-ils menacés avec l'arrivée des projets d'économie sociale en périnatalité ? ». Au départ, cette journée vise à :

- Réfléchir ensemble sur nos pratiques, nos visions, nos orientations et leurs impacts sur les femmes et les familles du Québec qui vivent la période périnatale
- Entendre la position des groupes membres sur la question
- Résumer les positions du RNR au sujet de l'accessibilité-gratuité des services en périnatalité pour les femmes du Québec
- Présenter les orientations du RNR qui devront soutenir ses actions à court, moyen et long terme

Cette journée soulève beaucoup d'émotion et le RNR fait un constat difficile : des positions semblent difficiles à collectiviser et à rallier les membres autour de cette question ; beaucoup de zones grises dans

ce dossier et beaucoup d'enjeux à comprendre et une réflexion à faire. Au sortir de cette journée, le RNR choisit de se centrer sur lui et de proposer une démarche de réflexion en profondeur à l'ensemble de ces membres ; démarche qui permettrait de rebâtir le projet collectif du regroupement.

La reconnaissance sociale et économique de l'engagement des femmes en période périnatale

Le dossier de la reconnaissance de l'engagement des femmes en période périnatale arrive officiellement au RNR avec l'octroi d'un financement du programme Promotion de la femme de Condition féminine Canada pour un projet triennal.

Or, le RNR a toujours eu une préoccupation pour la reconnaissance de l'engagement ou de la contribution des femmes pendant la période périnatale. Déjà, en 1990-1991, il prenait position en ce sens en signant une demande de caisse de congés parentaux visant à garantir aux travailleuses et aux travailleurs des congés adéquats lors de la naissance de leur enfant. C'est par le biais du Regroupement pour les congés de maternité et parentaux payés que le RNR donnait son appui.

Année 1997-1998

C'est le début du projet intitulé « Vers la reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme pendant la période périnatale. »

« Dans le cadre du programme promotion de la femme, le regroupement a présenté un projet, sur trois ans, visant à faire reconnaître le travail non-rémunéré des femmes, travail nécessaire et utile à la société. Ce projet couvre également la conciliation entre travail et la maternité et la paternité. Ces préoccupations sont soulevées dans la politique de périnatalité et suivies de recommandations. » (28) En effet, la Politique de périnatalité reconnaît la difficile conciliation entre travail et maternité et paternité et propose l'expérimentation de solutions novatrices impliquant une concertation des gouvernements, des employeurs et des syndicats. C'est dans ce sens que le projet est présenté par le RNR.

Année 1998-1999

L'objectif du projet est d'améliorer significativement les conditions économiques des femmes pendant la période périnatale ainsi que de protéger les acquis professionnels et économiques actuels et futurs. Partant du principe que la grossesse, l'accouchement et l'allaitement représentent un processus physiologique rattaché au corps des femmes, le projet vise à faire reconnaître l'importance de la période périnatale et la contribution sociale rattaché au phénomène de la maternité, sensibiliser aux conséquences économiques et documenter l'appauvrissement réel des femmes.

Le RNR produit donc, dans un premier temps, une recherche dont les données serviront à faire reconnaître la période périnatale comme une contribution appréciable à l'évolution de la société. Il s'agit d'une recherche-action en deux volets (social et économique) réalisée en collaboration avec des chercheuses féministes de l'Université du Québec à Montréal.

Année 2000-2001

Au sein même de son organisation, le RNR prend position pour des conditions de travail facilitantes et reconnaissantes envers la réalité des travailleuses qui sont aussi des mères. Pour ce faire, un ensemble de mesures sont mises de l'avant, entre autres dans la « Politique des conditions de travail du RNR ».

Dans le cadre du projet « Vers la reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme en période périnatale », le Forum national organisé par le RNR permet de ressortir les revendications qui serviront à la poursuite du travail :

- Prestation universelle accessible à toutes les femmes qui s'engagent dans la maternité
- Mesures de conciliation maternité/occupation
- Mesures fiscales justes envers les femmes qui s'engagent dans la maternité

2001-2002

De la réflexion à l'action, le projet sur la reconnaissance se poursuit. La deuxième phase vise à améliorer significativement les conditions sociales et économiques de toutes les femmes qui s'engagent dans la maternité et ce, sans tenir compte de leur statut au sein de notre société. Le RNR se positionne, à titre de membre du Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale, pour la mise en vigueur de la Loi sur l'assurance parentale adoptée par le gouvernement du Québec. Il participe également à la campagne « Enfanter, c'est pas chômer ».

En 2001-2002, le RNR travaille à la création de la Coalition pour la reconnaissance de l'engagement de la femme en période périnatale qui deviendra, en 2002-2003, la Coalition pour la reconnaissance de la maternité.

Année 2002-2003

En février 2003, on assiste à la mise sur pied et au lancement public de la Coalition pour la reconnaissance de la maternité. Les valeurs et principes qui sous-tendent la coalition sont les suivants :

- *Nos enfants sont certainement l'une de nos plus grandes richesses collectives.*

- *La grossesse, l'accouchement et l'allaitement font partie d'un processus physiologique intense relié au corps de la femme.*
- *Cet engagement de la femme en période périnatale, période qui commence au tout début de la grossesse et se termine à la fin de l'année qui suit la naissance de l'enfant, requiert d'elle un fort investissement en temps et en énergie, ce qui a nécessairement un impact sur sa disponibilité à réaliser ses activités habituelles.*
- *Cet engagement de la femme en période périnatale est un temps d'investissement social que nous devons reconnaître comme étant une contribution essentielle à la richesse et à la continuité de notre collectivité.*
- *Le soutien social et économique de TOUTES LES FEMMES qui traversent la période périnatale doit être perçu sous l'angle d'une responsabilité collective dans une perspective de justice et d'équité envers les femmes.*
- *Il est grandement temps que nous, citoyennes et citoyens, assumions collectivement nos responsabilités et agissions ensemble pour une réelle reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme en période périnatale. (29)*

De janvier à mars 2003, se tient une campagne de sensibilisation qui vise, entre autres, à promouvoir les valeurs et principes de la coalition, à multiplier les porteurs de ces valeurs (permettre l'appropriation et encourager la transmission) et à recueillir l'adhésion aux valeurs et principes.

En mars 2003, le RNR reçoit le prix ISO-Familles, dans la catégorie « Organismes à but non lucratif », décerné par le Conseil du statut de la femme et visant à promouvoir des conditions de travail qui facilite la conciliation famille-travail.

CONCLUSION

En guise de conclusion, il apparaît important de souligner la place du travail de collaboration au sein du RNR afin de réaliser les changements souhaités, pour l'humanisation de la naissance, au nom des femmes et des familles du Québec. En plus du travail effectué avec les membres du regroupement, celui-ci a, depuis toujours, une tradition de partenariat et de concertation avec diverses instances que l'on peut tenter de regrouper de la façon suivante : les groupes féministes, les groupes familiaux et les acteurs du réseau de la santé et des services sociaux.

Quelques exemples de groupes féministes avec lesquels le RNR collabore

- Femmes pour la paix
- Le groupe des 13
- Comité sur les nouvelles technologies de la reproduction humaine (NTRH)
- Urgence Secrétariat d'État
- Coalition féministe pour une transformation du système de santé et de services sociaux
- Maison Parent-Roback
- Relais-Femmes
- Regroupement pour les congés de maternité (groupes féministes et familiaux)

Quelques exemples de groupes familiaux avec lesquels le RNR collabore

- Journée internationale de la famille
- Groupe de travail sur la reconnaissance et le financement des organismes communautaires autonomes Famille
- Comité conjoint Famille /Ministère de la Famille et de l'Enfance

Un groupe important en santé et services sociaux avec lequel le RNR collabore

- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Quelques exemples d'organismes du réseau de la santé et des services sociaux avec lesquels le RNR collabore

- Comité pour l'élaboration de la Politique de périnatalité (MSSS)
- Conseil d'évaluation des projets-pilotes
- Comité admission à la pratique sage-femme
- Association pour la santé publique du Québec

- Regroupement Les sages-femmes du Québec
- Association des CLSC et des CHSLD du Québec
- Comité québécois pour l'allaitement (MSSS)
- Table de consultation pour l'allaitement (MSSS)

Grâce à toutes ses collaborations, le RNR développe une analyse globale de la situation et reste bien branché sur le contexte socio-politique dans lequel il évolue. Cela lui permet de prioriser ses actions et d'obtenir les appuis nécessaires à la réalisation de ses actions dans le but d'obtenir des gains significatifs pour l'avancement de la cause de l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité au Québec.

Le RNR en constant questionnement

Depuis sa création, en 1980, le RNR est soucieux de procéder régulièrement à des bilans et d'organiser, avec l'ensemble des membres, des journées de réflexion sur divers sujets en lien avec sa raison d'être, sa mission, ses priorités, ses façons de faire, la place des membres, etc... Tout en conservant l'essence de sa mission première, la présentation du RNR et de sa mission évolue avec le temps et s'adapte à la réalité du mouvement et des membres qui le compose. (voir annexe IV) Il propose régulièrement des changements dans le sens d'être plus cohérent et fidèle à ses valeurs et principes en tenant compte de l'évolution du contexte dans lequel il évolue.

Autres exemples :

- Les 15 et 16 septembre 1991, le RNR organise une journée de réflexion sur la philosophie et l'approche du RNR : une approche féministe ou parentale ?
- Au printemps 2001, le conseil d'administration du RNR amorce une démarche de réflexion en profondeur en vue d'une planification stratégique dont le principal objectif est de consolider le projet collectif du RNR. Cette démarche est proposée aux membres lors de l'AGA des 16 et 17 septembre 2002. Suite à une discussion autour des objectifs et du plan de travail de la démarche, les membres adoptent la proposition.

La démarche de réflexion que réalise actuellement le RNR permettra assurément de définir et de consolider le mouvement d'humanisation de la naissance et des services en périnatalité en vue de mener collectivement les luttes futures dans la continuité de l'histoire qu'est celle du Regroupement Naissance-Renaissance !

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- (1) Rapport des activités 1992-1993, p.1
- (2) Site WEB du Regroupement Naissance-Renaissance
- (3) Proposition adoptée lors de la rencontre du conseil d'administration, Février 1991
- (4) Proposition adoptée lors de la rencontre du conseil d'administration, Septembre 1991
- (5) Rapport des activités 1994-1995, p. 10
- (6) Rapport des activités 1995-1996, p.3
- (7) Entente entre Naissance-Renaissance et le groupe MAMAN, le 18 avril 1997
- (8) Procès-verbal de l'AGA, les 29 et 30 mai 1997
- (9) Lettre adressée au Secrétariat à l'action communautaire autonome, le 18 novembre 2002
- (10) Rapport des activités 1990-1991, p. 11
- (11) Rapport des activités 1995-1996, p.18
- (12) Rapport des activités 1995-1996, p.18
- (13) La Politique de périnatalité : les priorités de Naissance-Renaissance, Avril 1996, p. 2
- (14) Cahier de revendication de la Coalition féministe pour une transformation du système de santé et de services sociaux, Novembre 1998
- (15) Plate-forme pour l'égalité des femmes, Mars 2003
- (16) Commentaires d RNR concernant le document « Objectifs ministériels et stratégies d'action en santé et bien-être des femmes » du MSSS, Octobre 2002
- (17) Rapport des activités 1992-1993, p.2
- (18) Les enjeux de la Loi 4 sur la pratique des sages-femmes dans le cadre des projets-pilotes, Avril 1993
- (19) Rapport des activités 1993-1994, p.6
- (20) Rapport des activités 1996-1997, p.17
- (21) Rapport des activités 1996-1997, p.3
- (22) Rapport des activités 1996-1997, p.18
- (23) Cadre de référence pour les projets d'économie sociale en périnatalité, Mai 1997, p.7
- (24) Rapport des activités 1997-1998, p.3
- (25) Lettre adressée au Chantier de l'économie sociale, le 14 avril 1999
- (26) Le Regroupement Naissance-Renaissance, les Centres péri-ressources et l'économie sociale, Mai 2000, p. 2-3
- (27) Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, Octobre 2000, p.4-5
- (28) Rapport des activités 1997-1998, p.16
- (29) Site WEB du Regroupement Naissance-Renaissance

- Rapport des activités du Regroupement Naissance *
Années 1990-1991 à 2002-2003
- Procès-verbaux des assemblées générales annuelles *
De 1991 à 2002
- Procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration *
De 1991 à 2002
- Les enjeux de la Loi 4 sur la pratique des sages-femmes dans le cadre des projets-pilotes *
Avril 1993
- La Politique de périnatalité : Les priorités de Naissance-Renaissance *
Avril 1996
- Entente entre Naissance-Renaissance et le groupe MAMAN
Avril 1997
- Cadre de référence pour les projets d'économie sociale en périnatalité *
Mai 1997
- Synthèse nationale de la tournée provinciale 1997 *
Février 1998
- Lettre adressée aux présidentes et présidents des régions régionales du Québec *
Le 13 mai 1998
- Cahier de revendication de la Coalition féministe pour une transformation du système de santé et de services sociaux, Novembre 1998
- Lettre adressée au Chantier de l'économie sociale *
Le 14 avril 1999
- Le Regroupement Naissance-Renaissance, les Centres péri-ressources et l'économie sociale *
Mai 2000
- Mémoire présenté à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux *
Octobre 2000
- L'accouchement à domicile : une réalité, un droit, une richesse pour la société québécoise *
Janvier 2002
- Commentaires du RNR concernant le document « Objectifs ministériels et stratégie d'action en santé et bien-être des femmes » du MSSS *
Octobre 2002
- Lettre adressée au Secrétariat à l'action communautaire autonome *
Le 18 novembre 2002
- Plate-forme pour l'égalité des femmes
Mars 2003

* Ces documents sont produits par le Regroupement Naissance-Renaissance

ANNEXE IIL'évolution du membership au Regroupement Naissance-Renaissance
De 1990 à 2003

<i>Année</i>	<i>Membres affiliés</i>	<i>Membres associés ou de soutien</i>	<i>Membres individuelles</i>	<i>Présences à l'AGA</i>
1990-1991	14	2	447 *	8/14
1991-1992	11	3	400 *	10/11
1992-1993	11	2	200 *	7/11
1993-1994	10	1	n/d *	7/10
1994-1995	13	1	n/d	11/13
1995-1996	22	4	40	16/22
1996-1997	31	4	30	18/31
1997-1998	33	3	10	20/33
1998-1999	34	5	n/d	22/34
1999-2000	30	5	n/d	15/30
2000-2001	30	4	6	15/30
2001-2002	33	3	7	11/33
2002-2003	29	6	2	10/29

* Comité de membres individuelles de Naissance de choix

La formation offerte aux membres du Regroupement Naissance-Renaissance
De 1990 à 2003

Année	Journées de réflexion ou de formation offertes aux membres *
1990-1991	<ul style="list-style-type: none">• Journée d'étude sur l'identité de Naissance-Renaissance• Rencontre de formation et de consultation sur les nouvelles technologies de reproduction humaine
1991-1992	<ul style="list-style-type: none">• Formation sur le financement• Formation sur les stratégies de changement social• Soirée d'information sur l'évaluation dans le cadre de la réforme MSSS• Journée de réflexion et d'information sur l'évaluation et les préalables à l'évaluation
1992-1993	<ul style="list-style-type: none">• Formation sur la gestion des organismes bénévoles• Formation sur la relation d'aide• Journée d'information, de réflexion et d'évaluation de l'implication de Naissance-Renaissance dans le dossier des projets-pilotes
1993-1994	<ul style="list-style-type: none">• Formation sur la régionalisation des organismes bénévoles• Formation sur la Politique de périnatalité• Journée de réflexion et d'évaluation de la structure de l'organisme• Formation sur la gestion de personnel
1994-1995	<ul style="list-style-type: none">• Formation intitulée « <i>Comment rejoindre la clientèle défavorisée ?</i> »• Formation intitulée « <i>Allaitement-marrainage</i> »
1995-1996	<ul style="list-style-type: none">• « <i>Allaitement-marrainage</i> »
1996-1997	<ul style="list-style-type: none">• Formation sur la relation d'aide• Formation sur l'encadrement des bénévoles• Formation sur la grossesse à l'adolescence
1997-1998	<ul style="list-style-type: none">• Formation sur l'économie sociale• Formation sur la promotion de l'allaitement
1998-1999	<ul style="list-style-type: none">• Formation sur les instances régionales• Formation sur le thème de la maternité et du travail
1999-2000	<ul style="list-style-type: none">• Journée de réflexion sur les besoins et les attentes des groupes membres• Formation sur la réalité des mères sur le marché du travail• Consultations régionales dans le dossier « <i>Maternité et travail</i> »
2000-2001	<ul style="list-style-type: none">• Formation sur l'évolution des pratiques obstétricales

- Forum national « *Vers la reconnaissance sociale et économique de l'engagement de la femme en période périnatale* »

2001-2002

- Formation intitulée « *L'accouchement à domicile profite-t-il à toutes les femmes même à celles qui n'y accouchent pas ?* »
- Formation intitulée *Intervenir en périnatalité : entre le prendre soin et l'approche féministe*
- Journée de réflexion intitulée « *Nos objectifs d'accessibilité et de gratuité des services en périnatalité pour les femmes du Québec sont-ils menacés avec l'arrivée des projets d'économie sociale en périnatalité ?* »

2002-2003

- Présentation et échange autour de la « *Démarche de réflexion en profondeur en vue d'une planification stratégique* »
- Séance d'information et de sensibilisation sur la reconnaissance sociale et économique de l'engagement des femmes en période périnatale

* Données recueillies à l'intérieur des « *Rapports des activités* »

La présentation de la mission du Regroupement Naissance-Renaissance au fil du temps
De 1990 à 2003

À la lecture des rapports des activités du RNR, voici quelques types de présentation de la mission du RNR. Nous sommes à même de constater le choix des mots pour exprimer une mission qui chemine de façon cohérente à travers l'histoire.

1990-1991

Naissance-Renaissance est un regroupement travaillant à l'humanisation de la naissance dont les membres sont réunis autour d'objectifs communs :

- *Informé et sensibiliser la population sur la situation en périnatalité et les options possibles*
- *Favoriser la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement par la femme elle-même*
- *Aider à redécouvrir la naissance comme un événement normal de la vie*

Nous effectuons également des pressions pour l'humanisation des soins en périnatalité, la légalisation des sages-femmes, la création de maisons de naissance autonomes et l'intégration de l'accouchement à domicile.

La maternité est une réalité globale et continue. Les femmes sont des personnes capables, responsables et autonomes. Elles sont en mesure de faire des choix pertinents qui répondent à leurs besoins, à ceux de leur enfant et de leur conjoint pour peu qu'elles aient accès à une information complète. C'est sur la base de cette conviction que les membres de Naissance-Renaissance fondent leurs actions et leurs activités.

1994-1995

Depuis son incorporation en 1980, Naissance-Renaissance s'est impliqué dans la promotion de l'humanisation de la naissance et des soins en périnatalité, comme regroupement provincial et à travers ses groupes membres, répartis dans dix régions du Québec. Depuis quinze ans, Naissance-Renaissance s'est fait le porte-parole des femmes et des couples afin de faire reconnaître leurs droits et leurs besoins en ce qui concerne les soins et les approches lors de la grossesse, de la naissance et de l'accueil de leur enfant.

Naissance-Renaissance continue d'être très actif dans l'application de la loi sur l'expérimentation de la pratique sage-femme ainsi que dans la mise en place de la Politique de périnatalité par laquelle le

Ministère de la Santé et des Services sociaux l'a reconnu comme organisme d'information, de formation, d'éducation et de recherche.

1996-1997 et 1997-1998 et 1998-1999

Groupe de pression, le regroupement Naissance-Renaissance demeure le leader et porte-parole de la Coalition pour la pratique sage-femme. Plus particulièrement au cours des dernières années, il a mis ses énergies à faire valoir la primauté de la Politique de périnatalité auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux et auprès des régies régionales.

... il répond aux besoins de soutien, d'information et de formation de ses groupes membres, leur permettant ainsi de rejoindre mieux et davantage de parents et réalise sa mission : l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité. En 1998-1999, on ajoute : De plus, il continue sa mission de partenariat avec le réseau de la santé et communautaire.

1999-2000

Le Regroupement provincial Naissance-Renaissance travaille depuis vingt ans à l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité à titre de porte-parole officiel des femmes et des familles vivant la maternité. Un des mandats du Regroupement consiste à offrir aux quarante et un groupes membres, répartis dans quatorze régions du Québec, le soutien, la formation et l'information nécessaire à leur plein épanouissement et au développement des services en périnatalité répondant aux besoins des femmes et des familles du Québec.

2000-2001

Le Regroupement Naissance-Renaissance est un organisme provincial qui travaille depuis plus de vingt ans à l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité... Force de changement social pour l'humanisation de la naissance et des services en périnatalité, le Regroupement est le porte-parole accrédité des femmes, des couples et des familles du Québec, pour faire reconnaître leurs droits et leurs besoins, lors de la grossesse, de la naissance et de l'accueil de leur enfant.

2001-2002

On ajoute le mot *féministe* à la mission de 2000-2001 pour qualifier le Regroupement Naissance-Renaissance.

Regroupement
Naissance Renaissance



110, rue Ste-Thérèse, bureau 201
Montréal, Québec, H2Y 1E6
Téléphone : (514) 392-0308
Télécopieur : (514) 392-9060
Courriel : nr@cam.org
Site Web : www.cam.org/~nr/